

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2020

Présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, GODARD Sophie, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin,

Absents : JEAN Guillaume (procuration à BERTRAND Elisabeth), MERLET Adrien (procuration à BERTRAND Mélanie), MORILLE Delphine (procuration à RAMBAUD Olivier), VION-GOVAERT Anne (procuration à GODARD Sophie)

Secrétaire : BERTRAND Mélanie

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 16 JUIN 2020

Compte-rendu approuvé

II – ELECTIONS SENATORIALES 2020 : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNIICPAUX ET LEURS SUPPLEANTS

Madame Elisabeth BERTRAND, remplaçante du maire, expose que la Préfecture de la Vendée nous a adressé le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

L'article 3 précise que "les conseils municipaux sont convoqués le 10 juillet 2020 afin de désigner leur délégué et suppléants".

Il a été ensuite procédé, à l'élection d'un délégué et de trois suppléants

Election du délégué

Madame Elisabeth BERTRAND : 11 voix

Madame **Elisabeth BERTRAND** ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée **élue** au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Monsieur Philippe MARTINEAU : 11 voix

Monsieur Germain LUCAS : 11 voix

Monsieur Benjamin REGNIER : 11 voix

Monsieur **Philippe MARTINEAU** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **élu** et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur **Germain LUCAS** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **élu** et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur **Benjamin REGNIER** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **élu** et a déclaré accepter le mandat.

III – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget principal a été voté par délibération du 16 juin 2020. Suite à la reprise du tracteur acquis en 2009 et à la vente de la parcelle AB 18 certains articles ont été

indûment inscrits au budget primitif. Ils doivent donc être réajustés et nécessitent la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses Diminution	Recettes Diminution
FONCTIONNEMENT		
6751/042 – Valeurs immos cédés (hors ASA)	- 15 340 €	
6761/042 – Différences sur réalisations	- 837 €	
7761/042 – Différences sur réalisations		- 11 677 €
7751 – Produits cession immos (hors ASA)		- 3 500 €
7752 – Produits cession immos (ASA)		- 1 000 €
TOTAL	- 16 177 €	- 16 177 €

Désignation	Dépenses Diminution	Recettes Diminution	Recettes Augmentation
INVESTISSEMENT			
192/040 – Plus/moins value cessions d'immos	- 11 677 €	- 837 €	
2111/040 – Terrains nus		- 163 €	
2158/040 – Matériel et outillage		- 15 177 €	
024 – Produit de la cession			+ 4 500 €
TOTAL	- 11 677 €	- 16 177 €	+ 4 500 €





Décision modificative n° 1 au budget principal approuvée à l'unanimité

IV – QUESTIONS DIVERSES

Commission tourisme, culture, communication

Prochaine réunion fixée au jeudi 16 juillet à 19h00

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 h

-  21 juillet 2020
-  08 septembre 2020
-  20 octobre 2020
-  01 décembre 2020

Séance levée à 20h00